

Le vendredi 15 mars 2013

<b>FÉÉCUM</b> <b>Fédération des étudiants et étudiantes du centre universitaire de Moncton</b>
---

**Réunion du Conseil d'administration**  
**14 h 03 - 16 h 05**  
**Le Coude, Centre étudiant de l'Université de Moncton**

**Présences :**

Alexandre Levasseur	VP exécutif de la FÉÉCUM
André-Philippe Caissie	VP externe (Administration)
Annie Godin	VP externe (Éducation)
Serge Landry	Président (Science infirmière)
Joëlle Martin	Présidente de la FÉÉCUM
Karina Langis	VP interne de la FÉÉCUM
Laurie-Anne Patenaude	VP externe (ESANEF)
Mitchel Baldwin	VP externe (Génie)
Monica Plourde	VP externe (Droit)
Noémie Bernard Dessailly	VP externe (Sciences sociales)
Patrick-Olivier Meunier	Président (Arts)
Pierre Losier	Directeur général de la FÉÉCUM
Rémi Gaudet	VP des activités sociales de la FÉÉCUM
Steve Assong	VP interne (AÉÉIUM)
Tiffany Raymond	VP externe (Psychologie)
Zoé Gagnon	VP externe (Travail social)
Raymond Blanchard	Secrétaire d'assemblée
Xavier Lord-Giroux	Président d'assemblée

Le président d'assemblée déclare l'ouverture de la réunion à 14h03.

Le représentant d'Administration se présente avec un léger retard (5 minutes).

**1. Lecture de l'ordre du jour**

Le VP exécutif de la FÉÉCUM demande l'ajout d'un point «autres» concernant la baisse des droits de scolarité. Ce sera le point Autres a).

La représentante d'ESANEF demande l'ajout d'un point «autres» concernant le mois de la nutrition. Ce sera le point Autres b).

Le Président des Arts demande l'ajout d'un point «autres» concernant la Soirée VIP. Ce sera le point Autres c).

Le VP des activités sociales de la FÉÉCUM demande l'ajout d'un point «autres» concernant la plateforme *Woot Woot*. Ce sera le point Autres d).

La VP interne de la FÉÉCUM demande l'ajout d'un point «autres » concernant la révision de la politique verte de la FÉÉCUM. Ce sera le point Autres e).

## **2. Vérification du quorum et présences**

Le président d'assemblée constate l'obtention du quorum, un seul des représentants étant absents.

Le président d'assemblée va céder sa place au DG de la FÉÉCUM à compter de 15h00 pour aller assister à un cours.

## **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution : 4195-FECA-130315**

Le représentant des Arts propose l'adoption de l'ordre du jour tel qu'amendé.

Adoptée à l'unanimité.

## **4. Adoption du procès-verbal**

Le président d'assemblée demande s'il y a modification à apporter aux procès-verbaux des assemblées du 8 et du 22 février dernier.

Le représentant des Arts demande qu'au point 7 du procès-verbal du 22 février, il soit indiqué que les Arts se sont abstenus de voter.

La représentante d'ESANEF demande que soit ajouté un «E» là où son école est identifiée «ESANF» dans les procès-verbaux du 8 et du 22 février dernier.

### **Résolution : 4196-FECA-130315**

L'adoption des procès-verbaux tels qu'amendés est proposée par le représentant des Arts, appuyé par la représentante d'ESANEF.

Adoptée à l'unanimité. Il y a une abstention : Science infirmière.

## **5. Suivi du procès verbal**

Voir le point 4.

## **6. Plainte suite aux élections**

La présidente de la FÉÉCUM commence par expliquer quels sont les rôles et pouvoirs du président d'élections, y compris celui d'imposer des sanctions lorsqu'il y a infraction commise par un(e) candidat(e) en vertu de la Loi électorale.

Le président d'élection et le gérant de campagne de la candidate reconnue coupable d'infraction reçoivent chacun 2 minutes pour exposer leur version des faits.

Le président d'élections explique qu'il a été informé de la présence de pamphlets électoraux sur les tables du Coude. Il est interdit par la Loi électorale de faire toute forme de promotion dans les locaux de la FÉÉCUM ou ceux des entreprises gérées par la FÉÉCUM. Puisque une personne rattachée à l'équipe de campagne de la candidate a reconnu sa faute, tout en citant sa méconnaissance du règlement, le président d'élection impose une sanction, en l'occurrence l'annulation du remboursement des dépenses de campagne de la candidate. Le gérant de campagne a protesté, en disant que ce n'était pas la candidate elle-même qui avait placé les pamphlets au Coude, mais le président d'élection estime que cela créerait un précédent susceptible de donner un avantage inégal aux candidat(e)s qui ne suivraient pas le règlement. Il est de la responsabilité de la candidate et du gérant de campagne d'informer les étudiant(e)s qui distribuent leur publicité du règlement, et donc la candidate doit être reconnue coupable de l'infraction.

Le représentant des Arts demande combien de pamphlets ont été retrouvés au Coude.

Le président d'élections lui répond qu'il y en avait environ un par table.

Le représentant d'Administration demande qui a pris la décision de placer la publicité au Coude.

Le président d'élection répond que la publicité est la responsabilité du gérant de campagne, et qu'il devrait préciser la nature du règlement à ceux ou celles à qui il délègue ces tâches.

Le gérant de campagne de la candidate explique qu'il a bien reçu un courriel du président d'élections l'informant de la sanction encourue, auquel le gérant de campagne a demandé d'apporter des clarifications. Lui-même n'était pas sur les lieux pour constater les faits. La bénévoles responsable a avoué les faits au président d'élection peu après l'imposition de la sanction, mais a précisé que son intention n'était pas d'enfreindre la Loi électorale. En sa défense, le gérant de campagne cite le manque de preuves venant du président d'élections, par exemple des photos du Coude montrant les pamphlets sur les tables. La seule preuve retenue contre sa candidate est l'allégation du DG de la FÉÉCUM qui a informé le président d'élection

de la présence des pamphlets lors de l'ouverture du Coude le matin suivant les événements. Le candidat a également précisé qu'il n'avait pas eu la possibilité de faire appel de la décision avant la réunion du CA, qui devait se tenir après la fin des élections.

Le DG de la FÉÉCUM réitère avoir trouvé les papiers sur les tables du Coude, fait sur lequel il donne sa parole d'honneur.

Le gérant de campagne précise que son intention n'est pas de discréditer le DG de la FÉÉCUM.

Le VP exécutif de la FÉÉCUM demande qui avait remis la publicité à la bénévole.

La candidate dit que la bénévole l'avait approchée pour lui offrir son aide, et qu'elle lui avait remis la publicité trouvée au Coude. Cependant, la candidate soutient que ce n'est pas elle-même qui a placé la publicité sur les tables du Coude.

La représentante d'Éducation dit que la publicité était encore sur les tables à 16h00 le lendemain. Cela aurait cependant pu être le jour où elles y ont été déposées.

Le représentant des Arts reconnaît que la situation est malheureuse, mais soutient la décision du président d'élections ; la Loi doit être suivie par tous, et être juste envers tous. Selon la Loi, il y a bel et bien eu infraction.

La présidente de la FÉÉCUM seconde l'intervention du représentant des Arts, et précise qu'il relève des responsabilités de la candidate et de son gérant de campagne d'informer les bénévoles des dispositions figurant à la Loi électorale.

Le représentant de Génie demande si la sanction serait la même si la publicité avait été laissée par hasard sur les tables, par quelqu'un qui l'aurait ramassée ailleurs et oubliée là.

Le représentant des Sciences répond que l'intention semblait claire dans le cas présent, puisqu'un pamphlet fut retrouvé sur chaque table.

La représentante de Psychologie ajoute que la bénévole a avoué les faits, donc la discussion devrait rester centrée sur le cas présent.

Le VP exécutif de la FÉÉCUM dit qu'en demandant à la bénévole de distribuer de la publicité, la candidate et le gérant de campagne acceptent la responsabilité de ses actes.

L'assemblée poursuit la discussion, mais s'entend pour dire qu'il y a bel et bien eu infraction à la Loi, malgré les bonnes intentions de la bénévole, et que la candidate est en l'occurrence responsable du matériel retrouvé au Coude.

Le représentant d'Administration demande à ce qu'on lise l'extrait de la Loi en lien avec l'infraction constatée, et propose d'y apporter un amendement au besoin.

La présidente de la FÉÉCUM lit l'extrait, et informe le représentant d'Administration que la révision de la politique électorale est déjà en cours et que ce n'est pas encore le moment pour le C.A. de se prononcer sur des amendements.

Le président d'assemblée appelle une proposition du C.A.

### **Résolution : 4197-FECA-130315**

Le représentant des Arts propose que le C.A. soutienne la décision du président d'élections, appuyé par la représentante d'ESANEF.

La représentante de Droit demande quel est le montant non-remboursable.

Le DG de la FÉÉCUM répond que le remboursement couvre 2/3 des dépenses engendrées par la campagne, jusqu'à un maximum de 200\$.

La représentante de Droit revient sur l'article de la Loi tel qu'écrit, qui précise que ce doit être le ou la candidat(e) qui soit pris en faute pour constituer une infraction. Or ici c'est une bénévole agissant au nom de la candidate qui a commis l'infraction.

La représentante de Psychologie répète que les gestes reprochés ont pu conférer un avantage déloyal à la candidate.

La représentante de Droit soutient que l'écrit doit primer sur l'interprétation du règlement.

La VP interne de la FÉÉCUM soutient que c'est la responsabilité de la candidate d'informer les bénévoles des dispositions de la Loi relativement à la publicité.

Le représentant de Génie soutient que la procédure est claire, quand on peut changer ce qui est écrit. La somme n'est pas importante car le geste posé peut donner un avantage à la candidate: il faut conséquemment faire preuve d'objectivité.

Le représentant des Arts propose de voter sur sa proposition de soutenir la décision du président d'élections.

La proposition est adoptée à 15 votes contre 1.

Il est noté que le représentant d'AÉÉIUM a voté contre la proposition.

## **7. Politique de péréquation**

Suite au débat sur le sujet tenu lors de la dernière réunion du C.A., le DG de la FÉÉCUM a rencontré le conseil étudiant de Droit pour modifier la politique de

péréquation. Le DG souhaite recueillir les réactions et commentaires de l'assemblée en vue de soumettre une version remaniée lors de la prochaine réunion.

Le représentant de Sciences remarque que la politique a peu changé. Il préférerait cependant que la FÉÉCUM propose un modèle de budget aux conseils, plutôt que d'imposer des restrictions à l'obtention des paiements de péréquation.

Le représentant des Arts a trois demandes : 1) que la formule de péréquation soit dévoilée dans la politique ; 2) que soit retiré l'ajout du poste d'étudiant-comptable, parce que donner le pouvoir au DG de la FÉÉCUM de retenir les paiements de péréquation est donner trop de contrôle à la FÉÉCUM ; 3) de mandater l'agent de recherche de la FÉÉCUM de réviser la politique.

La représentante d'Éducation reconnaît que la vérification comptable est nécessaire.

Le représentant de Génie ne s'oppose pas à la discussion du budget avec l'organisme gestionnaire, et ne considère pas que la FÉÉCUM fasse de l'intrusion, comme d'autres conseils semblent le croire.

Le VP exécutif de la FÉÉCUM dit que la modification de la politique ne vise qu'à assurer la bonne gestion de l'argent obtenue par le biais de la cotisation étudiante.

La représentante des Sciences sociales cède son droit de parole à son président de conseil, qui considère que donner trop de contrôle à la FÉÉCUM brime le principe de la souveraineté des conseils étudiants.

La représentante de Droit dit que les modifications proposées visent à soutenir les conseils, et donc sont acceptables, parce qu'elles garantissent un suivi sur le plan financier qui devrait profiter aux conseils.

La présidente de la FÉÉCUM dit que le besoin d'apporter des modifications à la politique de péréquation est justifié par le manque de protection face à la fraude dans sa formulation actuelle. Elle est d'accord avec l'intervention du président des Sciences sociales.

Le représentant de Génie dit que si la politique manque de clarté, il y a besoin de la reformuler pour éviter les questions futures.

Le représentant des Arts considère que donner à la FÉÉCUM un regard sur les finances des conseils, une fois par semestre, équivaut à lui accorder un droit de jugement sur les dépenses des conseils. Il propose de limiter l'examen comptable de la FÉÉCUM à une intervention par année, au moment de la transition du conseil.

Le représentant de Génie considère que la FÉÉCUM ne cherche qu'à constater les dépenses (le cashflow), et non à juger ces dernières.

Le représentant des Sciences propose que la formation budgétaire soit proposée par la FÉÉCUM, mais pas rendue obligatoire pour recevoir les paiements de péréquation.

Le président d'assemblée, rappelant que le but de ce point à l'ordre du jour était de recueillir les réactions et commentaires de l'assemblée, et constatant que la discussion commence à tourner en rond, propose de passer au point suivant.

## **8. Reconfiguration des programmes**

Le VP académique de la FÉÉCUM informe le C.A. qu'une première vague de programmes reconfigurés vient d'être approuvée, et qu'il faudra que les conseils soient à l'écoute des commentaires des nouveaux étudiants à ce sujet au début de la prochaine année académique.

## **9. Droits des étudiants**

Le VP académique informe le C.A. que l'affaire impliquant la diffusion d'un devoir d'étudiant de l'U de M au Téléjournal Acadie a soulevé un questionnement de la FÉÉCUM quant aux droits des étudiants, particulièrement en ce qui a trait à l'utilisation des devoirs et de la propriété intellectuelle des étudiants, ainsi qu'à la place générale des droits des étudiants dans les Statuts de l'U de M.

Ce questionnement a été porté à l'attention du Sénat académique, qui a demandé la formation d'un comité chargé d'étudier la question plus en profondeur, de clarifier la question des droits des étudiants et des recours qui leur sont disponibles.

Le représentant des Arts appuis «à 100%» l'initiative de la FÉÉCUM.

## **10. OFG-9**

Le VP académique de la FÉÉCUM informe le C.A. que l'U de M a formulé 2 propositions relativement aux exigences en anglais au niveau du premier cycle. On se demande premièrement quel seuil fixer, c'est-à-dire quel cours doit être complété/exempté : ANGL 1022 a été proposé, ce à quoi le VP académique de la FÉÉCUM a donné son appui. Deuxièmement, il faut déterminer, dans l'éventualité où après le test de classement un étudiant serait d'un niveau supérieur à ANGL 1022, si le cours devrait quand même être complété, ce à quoi le VP académique de la FÉÉCUM s'est opposé.

## **11. Qualité du français**

La présidente de la FÉÉCUM dit que les étudiants doivent participer au débat sur la qualité du français à l'U de M, car on ne peut ignorer qu'il y a un problème.

Le représentant des Arts dit qu'on aurait besoin d'une étude visant à déterminer d'où vient le problème, et s'il est généralisé. Il dit que l'UdeM n'est peut-être pas

l'endroit ou régler le problème, et qu'il faudra savoir où il serait propice d'intervenir.

La présidente de la FÉÉCUM doute qu'on puisse identifier la source du problème, et propose de chercher des pistes de solutions. Elle dit qu'il est important d'avoir une discussion impliquant les 3 parties de l'U de M (étudiants, professeurs et administration), mais que le problème a néanmoins une portée beaucoup plus large. Il s'agit d'un problème de société, et qu'en la matière diriger le blâme compte bien moins que de chercher une solution. La présidente de la FÉÉCUM suggère donc de commencer la discussion au sein de la communauté universitaire, puis que la FÉÉCUM porte ensuite cette discussion dans la communauté.

La représentante de Psycho demande si le problème est surtout constaté à l'écrit, en disant que les exigences trop faibles de l'Université sont peut-être à pointer du doigt si tel est le cas.

Le VP académique de la FÉÉCUM demande qu'on cherche des moyens de démarrer un débat positif sur la question.

La représentante des Sciences sociales cède son droit de parole à son président, qui fait valoir que, puisque le problème n'est pas centralisé et qu'il ne serait pas productif de chercher à pointer quelqu'un du doigt, un moyen d'en débattre serait en tenant un sommet sur l'éducation.

Le représentant des Sciences propose que tous les professeurs devraient noter la qualité du français dans les travaux qui leur sont remis, afin d'inciter les étudiants à faire un effort.

Le VP académique donne son droit de parole à la représentante des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles au Sénat académique, qui rappelle qu'il y aura un débat sur le sujet de la qualité du français à la faculté d'Éducation la semaine prochaine, et que ce serait un lieu et une occasion propice de questionner les exigences en français à l'U de M.

Le DG de la FÉÉCUM s'engage à envoyer par courriel la date de ce débat aux membres du C.A.

Le VP académique propose que la FÉÉCUM appuie l'idée d'un sommet sur l'éducation si elle devait survenir dans les discussions au Sénat.

L'assemblée est d'accord avec la proposition.

## **12. Gala Para-académique**

La VP interne de la FÉÉCUM rappelle qu'il y a 300 places disponibles pour le Gala, et que les conseils doivent soumettre la liste de leurs membres et invités avant lundi, puisqu'après cette date les places restantes seront offertes à la population étudiante.



Elle demande également que les conseils soumettent leurs nominations pour le bénévole de l'année de leur faculté.

Il faut donner les noms des invités parce qu'il n'y a pas de billets, seulement une liste d'entrée, et les noms des nominés pour bénévole sont nécessaires pour pouvoir faire graver les plaques. Si on ne connaît pas le nom de tous ceux qui seront présents, les places peuvent quand même être réservées en contactant Hélène à la FÉÉCUM.

### **13. Campagne des finissants**

La VP interne de la FÉÉCUM dit que la campagne s'est bien déroulée, et qu'elle devrait être reprise en 2014. Plus de 2000\$ ont déjà été amassés, et les montants définitifs ne sont pas encore connus. Les profits de la FÉÉCUM devraient être connus le 18 mars, une fois que la librairie et le développement philanthropique auront enregistré les montants qui leur reviennent.

L'objectif de 2500\$ ne sera pas atteint, mais la campagne a eu un impact positif sur le sentiment d'appartenance, selon la VP interne de la FÉÉCUM.

Le représentant des Sciences dit que la sélection d'objets promotionnels était trop limitée : il propose de choisir une vingtaine d'objets, de tâter le pouls de la population étudiante quant à ce qui les intéresse, puis de faire un choix définitif ensuite, lors de la campagne de l'année prochaine.

La VP interne de la FÉÉCUM justifie la décision en disant qu'il faut aller vers ce qui se vendra le mieux.

Le VP des activités sociales félicite toute l'équipe de la campagne des finissants pour le travail accompli.

Le représentant de Génie quitte la réunion à 15h30.

### **14. Service alimentaire**

La présidente de la FÉÉCUM dit que la campagne en vue de nommer le nouveau service alimentaire situé au Centre étudiant a été lancée et que beaucoup de suggestions ont déjà été soumises. Il faut encourager le vote dans les facultés.

Il faut envoyer toutes les propositions de nom pour le service à Michel à la FÉÉCUM.

Il y a des prix à gagner.

## **15. Évaluation des professeurs**

La présidente dit qu'à la demande du C.A., le C.É. de la FÉÉCUM a discuté d'un boycott de l'évaluation des professeurs, et a conclu que l'action serait peu logique étant donné qu'il n'y a pas eu de plaintes formulées par la FÉÉCUM au préalable.

Il fut proposé de faire un effort de sensibilisation pour ce semestre, afin d'encourager les étudiants à prendre l'exercice d'évaluation des professeurs au sérieux, et en leur rappelant qu'ils peuvent inscrire des commentaires sur une feuille séparée en conservant l'anonymat.

Un document «Saviez-vous que» portant sur l'évaluation est remis à l'assemblée.

La représentante de Psychologie dit qu'il faut vraiment expliquer comment ajouter des feuilles de commentaires parce que beaucoup de professeurs n'en parlent pas du tout.

Le représentant des Arts dit que s'il n'y a pas de suivis officiels à l'évaluation des professeurs, sa valeur est nulle pour les étudiants. Il ajoute qu'un boycott de l'évaluation a été voté à la Faculté des Arts pour ce semestre. Il soutient que les étudiants ont besoin d'une évaluation des professeurs qui puisse avoir un impact réel.

Le VP des activités sociales demande si le passage vers un format électronique ne serait pas un moyen de réduire les coûts de l'évaluation.

Le VP académique de la FÉÉCUM dit que la sensibilisation est un point de départ vers d'autres actions, sur lesquelles il y a plus à venir.

La représentante d'Éducation cède son droit de parole à son VP académique, et président-élu de la FÉÉCUM, qui propose de discuter avec l'ABPPUM, puis ensuite de réagir si leur réaction est négative. Il demande également que la procédure d'administration de l'évaluation du professeur qui figure à l'entente collective de l'ABPPUM soit ajoutée au «Saviez-vous que» et expliquée.

### **Résolution : 4198-FECA-130315**

Le représentant des Sciences propose que la FÉÉCUM aille de l'avant avec une campagne de sensibilisation pour cette année, appuyé par la représentante de Psychologie.

La proposition est adoptée à un vote de 15 contre 1. Il est noté que le représentant des Arts a voté contre la proposition.

## **16. Réaction au budget**

Le VP externe de la FÉÉCUM informe le C.A. que le budget provincial sera annoncé le 26 mars prochain, soit au moment de la transition entre l'exécutif actuel et le prochain exécutif. L'annonce se fait en deux temps, soit d'abord dans ses grandes lignes pendant le discours du budget, et ensuite lors de l'annonce des crédits budgétaires, qui doit suivre dans les deux mois.

Il y aura un visionnement du budget au Coude le 26 mars, qui sera ouvert à tous et où des discussions pourront prendre place.

Il reviendra au prochain exécutif de décider des actions à prendre en réaction au budget.

## **17. Employé activités sociales**

Le représentant des Arts demande s'il y aura évaluation de l'employée au terme de sa première année en poste.

Le DG de la FÉÉCUM dit que l'évaluation des employés fait partie de ses tâches ordinaires, et qu'il la conduit de manière confidentielle. Le processus d'évaluation du poste est déjà en cours.

Le représentant des Arts demande l'ajout d'un point sur les relations publiques relatives aux postes des employés de la FÉÉCUM lors de la prochaine réunion.

Le DG de la FÉÉCUM ajoute que la révision du manuel des employés est actuellement en cours.

Le VP exécutif de la FÉÉCUM propose de reprendre la discussion lors de la prochaine réunion du C.A.

## **18. Bagues des finissants**

Le représentant des Arts demande que les membres du C.A. mentionnent dans leurs facultés que les commandes de bagues doivent être complétées avant le 22 mars. Les commandes peuvent être envoyées au [epm8301@umoncton.ca](mailto:epm8301@umoncton.ca).

## **19. Autres**

### **a) Baisse des frais de scolarité**

Il doit y avoir discussion à la prochaine réunion du C.A. en vue d'une sortie publique sur le sujet.

Le VP exécutif de la FÉÉCUM cède son droit de parole au VP académique d'Éducation et président-élu de la FÉÉCUM, qui fait valoir que cet objectif est cohérent avec les plateformes électorales du C.É. élu, et précise qu'il souhaite parler d'une baisse du coût général (ou inclusif) des études.

#### **b. Semaine de la nutrition**

Ce point est retiré de l'ordre du jour car la représentante d'ESANEF doit quitter la réunion.

#### **c. Soirée VIP**

Le représentant des Arts demande aux membres du C.A. d'envoyer la liste des noms des membres des conseils en vue de la soirée prévue le 3 avril.

#### **d. Woot Woot**

Le test bêta de l'application Woot Woot (rabais sur les restaurants/bars pour étudiants) iPhone/Android doit commencer au début avril : il y a plus d'info à venir sur ce sujet. Les membres du C.A. seront invités à y participer.

#### **e) Politique verte**

La VP interne de la FÉÉCUM dit que la révision de la politique verte de la FÉÉCUM a été un exercice positif. La nouvelle politique doit être votée à la prochaine réunion du C.A.

#### **20. Date du prochain C.A.**

La présidente de la FÉÉCUM propose le jeudi 28 mars, de 15h00 à 17h00, comme date de la prochaine réunion du C.A. : la réunion aura lieu au local B-149 du Centre étudiant.

#### **21. Clôture de la réunion**

La présidente de la FÉÉCUM propose la clôture de la réunion à 16h05.

Xavier Lord Giroux/Pierre Losier  
Présidents d'assemblée

Raymond Blanchard  
Secrétaire d'assemblée